



COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 05

Réunion restreinte du : 05 OCTOBRE 2017

Membres présents : André CAILLET - Albert GUESNON - Serge LOVEIKO - Christian MOTTELAY

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
50345.1	IFS AS	Seniors	Départ 2 - C	Forfait	46,00 €
51920.1	PETRUVIENNE US	U 18	1ère Série - B	Forfait	15,00 €
52009.1	LISIEUX FCA	U 18	2ème Série - B	Forfait	15,00 €
52142.1	IFS AS	U 15	1ère Série - A	Forfait	15,00 €
52146.1	INTER ODON FC	U 15	1ère Série - A	Forfait	15,00 €
52618.1	DOUVRES JS	U 16 F à 8	Série unique	Forfait général	24,00 €
52619.1	IFS AS - FALAISE ENT	U 16 F à 8	Série unique	Forfait	8,00 €
52887.1	IFS AS	CR U13 à 8	Niv 1 - A	Forfait	8,00 €
53127.1	HEROUVILLE SC	U13 à 8	Niv 3 - H	Forfait	8,00 €
53187.1	LISIEUX FCA	U13 à 8	Niv 4 - D	Forfait	8,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON